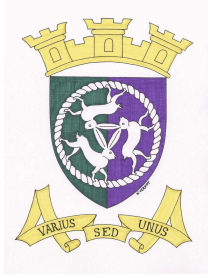


COMMUNE DE CORBENAY



PÊCHE A L'ETANG GUSTIN

REGLEMENT

1) Ouverture

Du 1^{er} avril à la Toussaint.

Pêche autorisée le mercredi, le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Autorisée pour les enfants en période de vacances scolaires.

Pêche de nuit interdite.

2) Personnes autorisées

Les habitants de Corbenay munis de la carte ci-dessous.

Tout enfant de moins de 12 ans doit être accompagné.

2) Droits de pêche

Cartes de pêche avec photos vendues au secrétariat de mairie ou au bureau de tabac.

5 € jusqu'à 14 ans révolus

10 € à partir de 15 ans

Carte de pêche obligatoire sous peine de sanctions.

3) Règlementation

Une canne autorisée par personne.

Carpe : 40 cm maximum, pêche limitée à 1 prise par jour.

Tanche : 25 cm minimum, pêche limitée à 1 prise par jour

Friture : limitée à 1kg par jour.

Interdiction de remettre à l'eau les poissons-chats et les perches soleil.

Tout manquement à cette réglementation sera sanctionné par le retrait de la carte.

4) Civisme

Feux et camping interdits.

Baignade interdite.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Utilisez les poubelles.

Respectez les personnes, les lieux, la faune et la flore.

La commune de Corbenay décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.